

LA PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE, DES PERSONNES ET DES BIENS

LA DÉFENSE DES CÔTES

LES DIGUES

Suite à la tempête Xynthia, en 2010 et 2011, les digues les plus fragiles de Loix ont été refaites (Tonille, Pierre Blanche, Clénandré) suivant les mêmes emprises et la même hauteur qu'avant tempête.

Loix bénéficie désormais d'ouvrage en état.

Ces opérations dites de niveau 1 et 2 ont coûté 2 500 000 €.



Mars 2010, début de la reconstruction des digues

Cependant, le niveau d'eau mesuré lors de la tempête combiné à une montée du niveau de la mer a amené l'État à s'interroger sur les systèmes de défense et la hauteur des ouvrages.

Ce travail de recherche a débuté dès 2010 dans le cadre de la Mission Littoral formée par le Conseil Général. Des observations et des modélisations sont effectuées afin d'essayer de déterminer les meilleures solutions. Ce travail de la Mission Littoral sert d'appui notamment pour l'élaboration des **PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations)** qui doivent être menés à l'échelle du bassin de risque, donc pour nous, l'Île de Ré.

La réalisation du PAPI est la condition absolue pour que l'État engage sa participation financière pour les travaux à mener. Le PAPI est donc mené par la Communauté de Communes de l'Île de Ré. **Il a pour objectif de définir et "calibrer" les ouvrages de défenses tout en identifiant pour chaque ouvrage qui en sera responsable et gestionnaire.** Après programmation, études et autorisations, les travaux seront conduits sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général en partenariat avec la Communauté de Commune, gestionnaire des ouvrages par la suite.

BON À SAVOIR !

Pour rehausser une digue de 50 cm, il convient d'en élargir la base d'au moins 3 mètres. Cela n'est pas forcément partout possible compte tenu de la configuration du terrain et peut aussi nécessiter des acquisitions de terrain.

Il faut bien noter que le profil de la digue (c'est à dire que l'arrière ne soit pas abrupt par exemple) est aussi important que sa hauteur.

La définition des ouvrages ainsi que leur programmation dans le temps par le PAPI est d'autant plus importante que le **Plan de Prévention des Risques Littoraux** (PPRL) conduit par l'État tiendra désormais compte des ouvrages et de leur état pour définir les conditions d'urbanisation.

Le PPRL, qui est en cours de révision, est une servitude supérieure qui s'applique obligatoirement aux divers documents d'urbanisme tel que le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Petit rappel : Le premier PPR pour Loix date de 2002. Il a cependant été exécutoire par anticipation depuis 2000.

LA DÉFENSE DES CÔTES

LES DIGUES

Que prévoit le PAPI pour Loix ?

Pour toute l'Île de Ré, le PAPI représente un budget de 130 millions d'euros. Suite à la demande de l'État et suivant le bilan des études, des travaux prioritaires pour les cinq prochaines années ont été fixés pour un budget de 45 millions.

Trois millions seront dévolus à la commune de Loix pour le confortement des digues de la Tonille au Port, le Grouin Nord et Sud ; la réalisation d'un ouvrage de second rideau afin de protéger la zone urbanisée d'un passage d'eau par-dessus les digues (reprise du merlon des Martineau, reprise de la Levée des Habitants).

Le PAPI prévoit à plus long terme des interventions sur les digues du Fier, à l'ouest et la digue nord.

Travaux pour la digue de 1er rideau :

- Etanchéification, réfection de parement en enrochement, rehausse du corps de digue et mise en place / réfection d'un parapet béton.
- Traitement paysager.

Travaux pour les ouvrages de 2ème rideau :

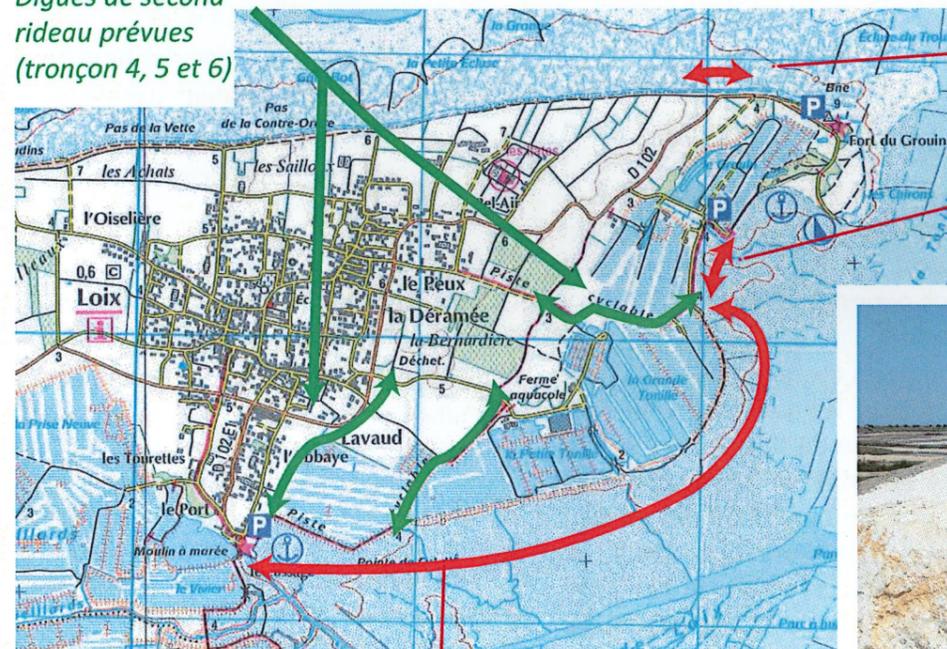
- Réalisation d'un merlon de terre étanche.

Le dimensionnement des digues, associé aux ouvrages de second rideau projeté dans ce secteur permettra une protection totale du secteur Est de Loix pour des événements de type Xynthia + 15 cm.

Il est prévu un rehaussement supplémentaire de 25cm par anticipation du réchauffement climatique.

Localisation des travaux :

Digues de second rideau prévues (tronçon 4, 5 et 6)



Extrait du PAPI source Artélia

Secteur Fosse de Loix (tronçon 1)



Digue de la Tonille après réfection.

LA DÉFENSE DES CÔTES

LES DIGUES

La digue Nord : reprise du Pas des Gaudins

Construction d'une risberme sur 100 mètres ; reprise du parapet.



Fouille en pied de digue, en rattrapant le niveau de la banche



Ferrailage du béton



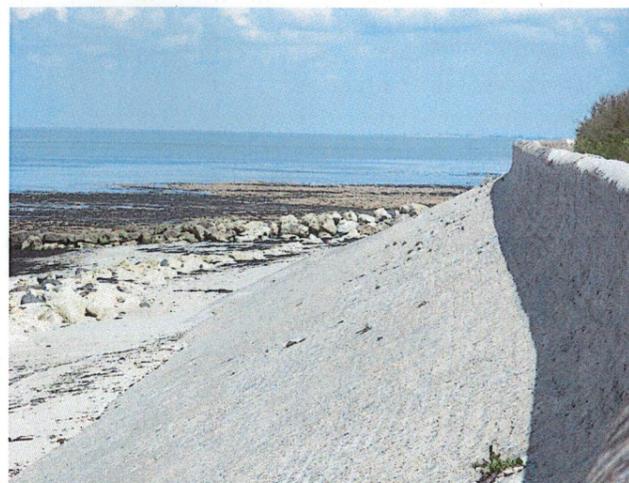
Transport du béton



Mise en place du béton



Mise en place des blocs béton en pied de digue (sans pour autant toucher la digue; avec le mouvement de l'eau, l'enrochement cognerait la digue et en fragiliserait à terme le pied).



Le Pas des Gaudins, aujourd'hui restauré.

La reconstruction de la digue du Clénandré

Coût : 450 655 € HT

La particularité des travaux de la digue du Clénandré

- ◆ Reprofilage à 4m NGF minimum du haut de la digue surmonté d'un parapet en béton extrudé autostable de 0.50 de hauteur sur près de 1 500m de longueur.
- ◆ Exécution d'un caparaçon en béton projeté comprenant des empreintes striées en surface (sur 2 mètres en partie haute du perré) permettant la repousse rapide de la végétation herbacée sur le talus situé côté mer du Fier d'Ars.



Au 21 juin 2011, ont été réalisés, sur un linéaire de 950 m d'ouvrage compris entre les Mattes du Preau et la Prise de la Lasse Ouest, des travaux de terrassement et de confortement de digue, pour les quantités estimées ci-dessous :

- Déblais mis en remblais : 2351.71 m³
- Enrochement calcaire mise en place coté "Préau" : 92,160 Tonnes

Après interruption, au regard des observations formulées par la LPO quant aux périodes de nichage, le chantier reprend en septembre pour se terminer en avril 2011.